



Règlement du prêt des jeux de la p'tite ludothèque du Ripame

Le principe :

Les animatrices du Ripame mettent à disposition des professionnels lors des vacances scolaires (hors vacances d'été), lors des périodes de fermetures des matinées d'éveil, les jeux investis par le service.

Bénéficiaires :

Les jeux sont empruntables par les assistants maternels et les gardes à domicile du territoire.

Conditions de prêt :

Les jeux sont empruntables auprès des animatrices du Ripame pour une durée de 2 semaines.

Un inventaire sera effectué avant l'emprunt avec une animatrice en présence de l'emprunteur afin de lister le matériel et de faire un point sur son état.

Responsabilités :

Les jeux qui seront abîmés (hors usure) ou perdu devront être remboursés au prix de la valeur marchande ou remplacés.

Il est important de **ne pas laisser les enfants seuls lors des manipulations.**

L'emprunteur reste seul responsable de l'utilisation des jeux pendant la totalité du prêt.

Marie Hunter : 06 75 25 07 22

Carina Monteiro : 06 69 95 68 24